



GUIDE

DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN TUNISIE



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Adresse : Avenue Ouled Haffouze
1030 Tunis - Téléphone : (216) 71 783 941
Fax : (216) 71 795 358
Site Web : www.universites.tn

 KONRAD
ADENAUER
STIFTUNG
14, Rue de l'Île d'Elba - 1053 Tunis
Les Berges du Lac II
Tel. : (216) 70 018 080
Fax : (216) 70 018 099
Info.Tunis@kas.de
www.kas.de/Tunisie

Bienvenue à tous

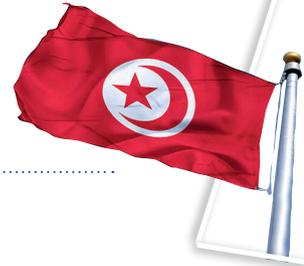
Dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Tunisie, le Ministère a mis en place une stratégie d'ouverture à l'international dont l'un des axes majeurs consiste à renforcer la présence des étudiants internationaux dans nos établissements universitaires.

Plusieurs actions ont été entreprises à cette fin : l'organisation de salons des universités tunisiennes en Afrique en 2017 et 2018 (Abidjan, Niamey...), l'augmentation des quotas d'inscription et des bourses de coopération bilatérale, la création (en cours) d'une agence d'accueil des étudiants internationaux, l'élaboration d'un nouveau programme d'inscription dans les universités publiques et la mise en place du projet de «Renforcement de l'intégration des étudiants internationaux en Tunisie», et c'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de ce guide.

Ce guide contient toutes les informations utiles concernant vos études et votre séjour en Tunisie : les universités, les études supérieures, les services estudiantins, la vie universitaire et extra académique, les activités associatives, l'hébergement, la restauration et les services d'assistance médicale ainsi que les contacts, adresses et sites web utiles.

Nous vous souhaitons un séjour agréable et enrichissant en Tunisie et une brillante réussite dans votre parcours académique.





Présentation de la Tunisie

Nom officiel :

République Tunisienne

Nature du régime :

Régime parlementaire mixte à trois têtes :

- Le président de la république;
- Le président du gouvernement ;
- Le président de l'Assemblée des Représentants du Peuple



Langues :

Arabe langue maternelle, Français seconde langue

Religion :

Islam (minorité chrétienne, juive et autres)

Superficie : 162.155 km²

Heure : GMT + 1

Monnaie : Dinar tunisien (DNT)

Capitale : Tunis

Population : 11.551,4 (Juillet 2018)

Climat :

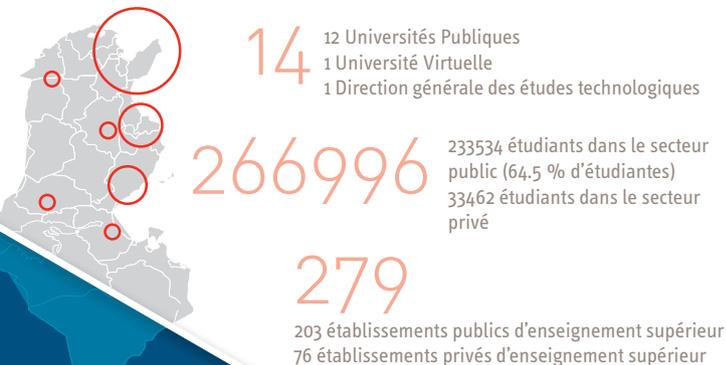
méditerranéen, 12°C en hiver, 30°C en été (en moyenne)

Aperçu sur l'Enseignement Supérieur en Tunisie

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) est chargé de :

- Elaborer et mettre en œuvre la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Veiller sur les activités des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des structures de recherche;
- Veiller sur la vie universitaire des étudiants et coordonner les activités des offices des œuvres universitaires;
- Coordonner et suivre les actions de coopération internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et des œuvres universitaires.

L'enseignement supérieur tunisien en chiffres (2018-2019)



7346

Etudiants internationaux (70 nationalités)

22846

Enseignants permanents dans le secteur public (taux d'encadrement : 1 enseignant pour 10,6 étudiants)

4,2 %

Budget consacré à l'enseignement supérieur / budget de l'Etat (2018)

1187

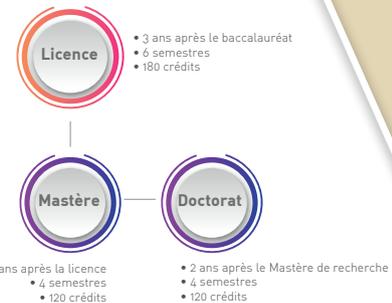
955 Parcours en licences
232 Parcours en mastère

Le système d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur tunisien regroupe deux types d'établissements, qui peuvent être publics ou privés.

Les études universitaires en Tunisie sont structurées selon l'architecture suivante :

1. Le système LMD (Licence, Mastère, Doctorat) : c'est une formation en 3 grades:



« Pour plus d'informations :
www.parcours-lmd.salima.tn »

2. L'organisation des études en ingénierie, architecture, médecine général, médecine dentaire, pharmacie et la médecine vétérinaire sont spécifiques à ces formations selon les normes internationales appliquées en vigueur.

Les modalités de la candidature et de la préinscription des étudiants internationaux

1. L'accès à l'Université publique se fait par deux voies :

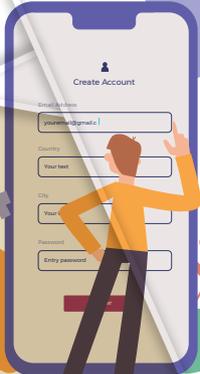
1.1. A travers un programme de coopération :

• Offre d'inscription

La Tunisie offre chaque année des quotas de places pédagogiques, avec ou sans bourses, dans les établissements publics tunisiens d'enseignement supérieur au profit des candidats des pays partenaires titulaires, au moins, du baccalauréat.

• Candidature

Les candidatures à une inscription en Tunisie sont soumises par voie diplomatique au MESRS (Direction Générale de la Coopération Internationale : DGCI), selon les termes et dans les délais communiqués chaque année aux représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger et aux Ambassades accrédités en Tunisie.



• Bénéficiaire d'inscription

Seuls peuvent bénéficier d'une inscription, et éventuellement d'une bourse d'étude du gouvernement tunisien, les candidats proposés officiellement à la DGCI et dont les dossiers sont retenus par les départements ministériels et les établissements de formation concernés.



• Conditions générales d'admission

a- Premier Cycle

- La sélection des candidats bacheliers se fait en fonction de la qualité académique de leurs dossiers, des conditions d'admission requises pour les formations demandées, des filières ouvertes et des places pédagogiques disponibles.
- Les conditions d'âge limite varient selon les établissements, entre 18 et 23 ans.
- Les candidats pour des inscriptions dans les filières de pointe, tels les classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs, la médecine vétérinaire, la médecine générale et médecine dentaire, l'architecture, la pharmacie, doivent être titulaires du baccalauréat de l'année d'inscription avec au moins la mention «Bien».
- Pour les autres filières, le baccalauréat doit être obtenu au titre de l'année d'inscription, et dans certains cas de l'année précédente, avec au moins la mention «Assez Bien».

b – Mastère et Doctorat

Les candidats pour le Mastère et le Doctorat doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures donnant accès aux cycles et filières demandés.



N.B: L'acceptation définitive dans les établissements d'enseignement supérieur en Tunisie est conditionnée par l'avis favorable des comités scientifiques des établissements universitaires.

1.2. Programme d'inscription des étudiants internationaux moyennant le paiement des frais de scolarité

Le Ministère s'active continuellement pour internationaliser davantage ses universités et pour s'inspirer des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance du système d'enseignement supérieur et également pour ouvrir davantage nos universités publiques aux étudiants internationaux.

Désormais, un programme d'attractivité des étudiants internationaux a été conçu en Tunisie. Ce programme est accessible moyennant des frais d'inscriptions.

www.mes.tn/page.php?code_menu=114&code_menu_parent=47



N.B: Inscription universitaire à distance

L'inscription à distance des étudiants étrangers se fait en utilisant le numéro d'identification attribué par la Direction Générale de la Coopération Internationale à travers le site web réservé à l'inscription à distance : www.inscription.tn

2. L'accès aux établissements privés d'enseignement supérieur

• L'admission aux établissements privés d'enseignement supérieur respecte la Loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur et les dispositions fixées par la loi n°2000-73 du 25 juillet 2000 relative à l'enseignement supérieur privé et ses textes d'application.

- Les candidats de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un diplôme étranger jugé équivalent au diplôme de Baccalauréat Tunisien.
- Pour être admis à un programme d'études bien déterminé, le candidat doit détenir le diplôme minimal requis pour le niveau de formation visé.
- Pour être admis à un établissement privé d'enseignement supérieur, quelle que soit la filière ou le cycle de formation, toute personne intéressée doit contacter, directement ou à distance, l'établissement concerné pour se renseigner sur les conditions d'accès et les procédures d'inscription.



« Pour plus d'informations :
www.mes.tn »

Bourses

1/ Les conditions d'octroi:

Avoir l'accord préalable de la direction de la coopération internationale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

2/ Documents à fournir :

- Formulaire à remplir auprès des bureaux des offices des œuvres universitaires
- Deux photos d'identité
- Une copie de la première page du passeport
- Une copie de l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public

En cas de renouvellement de bourse :

- Une attestation de réussite ou un document attestant de l'avancement des travaux de recherche pour les doctorants.
- En cas d'échec et si l'étudiant a une moyenne supérieure ou égale à 8/20, Il peut avoir une tranche de 80% une seule fois pendant tous le cursus universitaire.

« Voir sites :
www.ooun.rnu.tn
www.oouc.rnu.tn
www.oous.rnu.tn »

Tableau des montants de bourse en dinars tunisiens

Année d'étude	Somme par mois	Somme par année universitaire
Les 3 premières années de licence	120 ^{dt}	1320 ^{dt}
1 ^{ère} année Master	160 ^{dt}	1760 ^{dt}
2 ^{ème} année Master	200 ^{dt}	2200 ^{dt}
2 ^{ème} année ingénierie	160 ^{dt}	1760 ^{dt}
Doctorat	250 ^{dt}	3000 ^{dt}

Calendrier universitaire

La rentrée universitaire

- L'année universitaire commence à la deuxième semaine du mois de septembre de chaque année, dans toutes les facultés et les écoles.
- les cours dans les instituts, les écoles du cycle de formation des ingénieurs et de l'architecture et dans les facultés de médecine, médecine dentaire et de pharmacie commencent à la première semaine du mois de septembre.

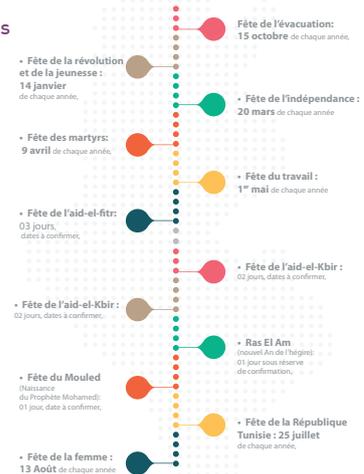


Les vacances universitaires

- Vacances d'hiver et de fin d'année : deuxième moitié du mois de Décembre et 1er janvier de chaque année,
- Vacances du printemps : deuxième moitié du mois de Mars de chaque année,



Les fêtes nationales



Les Centres de Carrière et de Certification des Compétences « 4C »

Le centre « 4C » est une structure présente dans les établissements universitaires et constitue le maillon entre l'Université et les acteurs socio-économiques.

Son but est d'améliorer l'employabilité des étudiants à travers des programmes de conseil, d'accompagnement, de formation et d'ouverture sur l'environnement socio-économique.

« Pour plus d'informations : www.4c.tn »

Conditions de séjour

Carte de Séjour

A votre arrivée, pensez automatiquement à déposer votre dossier pour l'obtention d'une carte de séjour au commissariat de police le plus proche de votre lieu de résidence.

Votre dossier doit comporter les pièces suivantes :

- Une attestation d'inscription de l'année en cours dans un établissement universitaire (légalisé par les services concernés du MESRS pour le cas des étudiants des établissements privés)
- Une attestation de paiement des frais d'inscription
- Un certificat de présence
- Un document de solvabilité de 1500 dt ou une attestation de bourse
- Un contrat de location ou une attestation d'hébergement
- Deux photos d'identité
- Une quittance de 75 dt auprès des recettes des finances quand votre demande est effectuée dans les délais
- Une photocopie de la première page et de la page d'entrée de votre passeport



NB. N'attendez pas l'expiration du délai légal de séjour pour déposer votre demande

Si vous n'êtes pas soumis à la condition d'une demande de visa pour entrer en Tunisie, vous bénéficiez de 3 mois de séjour, à partir de la date d'arrivée.

Si vous êtes soumis à la condition d'un visa, commencez par vérifier la durée de séjour qui vous a été accordée.



NB. Tout dépôt hors délai entrainera une amende de 300 dt

Le dépôt de votre demande de séjour doit obligatoirement se faire avant l'expiration de votre visa, dans le cas contraire vous serez en situation irrégulière donc contraint de payer des pénalités de 20 dt par semaine, et vous pourrez faire l'objet d'une procédure d'expulsion.



NB. En cas de renouvellement de votre carte de séjour, sachez que le 30 septembre est le dernier délai.

L'Hébergement universitaire

Vous êtes étudiant international :

Pour bénéficier du logement universitaire, il vous faut :

- Une inscription dans l'un des établissements d'enseignement supérieur public
- L'approbation de la Direction Générale de la Coopération Internationale au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique pour l'attribution d'une bourse et d'un logement universitaire.
- Les autres étudiants internationaux peuvent bénéficier des services des foyers universitaires privés.
- En cas de location d'un logement privé, il est recommandé de passer par une agence immobilière et d'exiger un contrat de location dûment signé (avec légalisation de la signature).



Pour les anciens étudiants :

La demande se fait en ligne sur les sites des offices des œuvres universitaires :

- www.ooun.rnu.tn : pour l'office des œuvres universitaires pour le Nord
- www.oouc.rnu.tn : pour l'office des œuvres universitaires pour le centre
- www.oous.rnu.tn : pour l'office des œuvres universitaires pour le sud

Et ce, en suivant les étapes suivantes :

- 1 ère étape :** création d'un compte d'hébergement d'un espace étudiant
- 2 ème étape :** dépôt de demande via le compte
- 3 ème étape :** réception de l'acceptation du foyer
- 4 ème étape :** paiement des frais de l'hébergement en ligne via la carte e-Dinar jeune.
- 5 ème étape :** dépôt du dossier et de reçu de paiement en ligne au foyer pour avoir la chambre.

Pour les nouveaux étudiants :

Vous devez commencer par retirer une demande d'hébergement auprès des services des offices des œuvres universitaires que vous allez remplir et fournir les documents suivants :

- Une copie de la première page du passeport.
- Une copie du certificat d'inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur.
- Deux photos d'identité portant le nom et le prénom de l'étudiant ainsi que le numéro du passeport.

🗨️ *Pour plus d'information visitez les sites :*
www.ooun.rnu.tn
office des œuvres universitaires pour le Nord
www.oouc.rnu.tn
office des œuvres universitaires pour le centre
www.oous.rnu.tn
office des œuvres universitaires pour le Sud 🗨️

Les étudiants internationaux non bénéficiaires de bourse de coopération peuvent bénéficier des services de foyers privés.

**Restauration universitaire**

- Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public, vous pouvez bénéficier des services de restauration universitaire.
- Si vous êtes résident dans un foyer ou cité universitaire ayant une carte des œuvres universitaires, vous pouvez accéder à tous les restaurants universitaires.
- Si vous n'êtes pas résident dans un foyer ou cité universitaire, adressez-vous à l'administration du restaurant qui se trouve à la proximité de l'établissement d'enseignement supérieur pour avoir la carte de restauration.
- Etant donné que la restauration universitaire est subventionnée par l'Etat, le prix d'un repas ne dépasse pas les 200 millimes [0,2 dinar].
- Les restaurants universitaires proposent deux repas par jour (le déjeuner et le dîner) avec des repas froids en fin de semaine. Pour le mois du Ramadan, les restaurants proposent le repas de rupture du jeûne et une collation.
- Les étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur n'ont pas le droit de bénéficier des services des restaurants universitaires publics.

Voyages et mobilité en Tunisie**Exonération du timbre de voyage**

Loi de finances complémentaire n° 84-2 du 21 mars 1984. Article 15 : «sont exemptés de la taxe: les étudiants étrangers poursuivant leurs études en Tunisie ainsi que leur conjoint et leurs enfants».

Mobilité et transport interne :

Tout étudiant a le droit de mobilité dans l'ensemble du pays via les transports en commun (bus, train, métro) ou via les transports privés (taxi et taxi collectif, bus privé : TUS, TCV...).

Les étudiants internationaux ont le droit à une carte de transport public annuelle ou semestrielle avec des tarifs étudiants.

Accès à la santé et assurance maladie

La visite médicale et les bilans obligatoires

En tant qu'étudiant international, vous êtes tenu d'effectuer une visite médicale et des bilans obligatoires et confidentiels. Les bilans obligatoires sont des bilans sanguins, des selles et des urines pour détecter différentes maladies (VIH, Syphilis, Paludisme, sérologie hépatite B, bilharziose et amibiase).

Ils vous seront prescrits soit par le médecin universitaire, soit lors d'une visite médicale au centre de médecine scolaire et universitaire. En cas de maladie avérée vous serez informé, orienté et pris en charge selon les protocoles en vigueur.

Ces bilans sont gratuits si vous êtes inscrit dans un établissement universitaire public, et à votre charge (estimés entre 70 et 80 dt) si vous êtes inscrit dans un établissement privé d'enseignement supérieur.

Santé mentale

Si vous êtes inscrit dans un établissement universitaire public, vous avez le droit à une assistance psychologique fournie par les psychologues du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et disponibles au sein des universités publiques et des offices des œuvres universitaires.

Assurance maladie

Vous bénéficiez de la sécurité sociale (Caisse nationale de Sécurité Sociale – CNSS), et donc de l'assurance maladie (Caisse Nationale d'Assurance Maladie – CNAM) si :

- Vous êtes inscrit dans un établissement public, votre carte d'étudiant vous permet d'accéder à tous les services de la santé publique à tarif réduit.

- Vous êtes inscrit dans un établissement privé, et votre pays est lié à la Tunisie par une convention bilatérale dans le domaine de la sécurité sociale.
- Vous avez retiré votre inscription pour des raisons de santé.

Dans ces cas, vous pouvez accéder à tous les services de la santé publique à tarif réduit.

- Vous êtes inscrit dans un établissement privé, et votre pays n'est pas lié à la Tunisie par une convention bilatérale dans le domaine de la sécurité sociale, vous pouvez accéder aux hôpitaux publics avec plein tarif ou au clinique.

En cas de problème de santé

Selon le problème de santé que vous rencontrez, vous avez plusieurs possibilités pour vous faire soigner :

- **Les médecins conventionnés** : si vous êtes logé en foyer universitaire public, adressez-vous aux médecins conventionnés avec ce foyer.

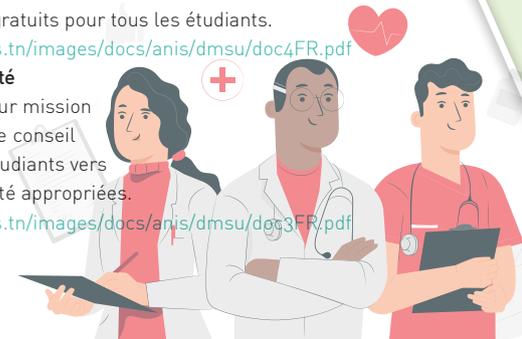
- **Les centres de médecine scolaire et universitaire** : offrent des services gratuits pour tous les étudiants.

www.santetunisie.rns.tn/images/docs/anis/dmsu/doc4FR.pdf

- **Les centres de santé**

universitaire : ont pour mission principale: l'écoute, le conseil et l'orientation des étudiants vers les structures de santé appropriées.

www.santetunisie.rns.tn/images/docs/anis/dmsu/doc3FR.pdf



- **Le centre Médical Universitaire « Tawhida Ben Cheikh » :** destiné aux étudiants, aux personnel enseignant et administratif du Campus Universitaire Farhat Hached d'El Manar, assure par l'intermédiaire d'une équipe de professionnels de la santé l'accueil, les consultations et les actions de prévention et de sensibilisation.
- **Les Centres de santé de base (publics) :** vous y payerez le ticket modérateur si vous êtes couvert par la CNAM. Sinon, vous payez un tarif réduit (7 dt pour une consultation par un médecin généraliste et 10 dt pour une consultation par un médecin spécialiste).
- **Les hôpitaux publics :** ils sont ouverts à tous. Une simple pièce d'identité sera demandée. Si vous êtes assuré par la CNAM, les tarifs seront réduits. Si vous n'avez pas d'assurance : pour les consultations, vous paierez uniquement le ticket modérateur. Pour les examens complémentaires, interventions et médicaments, vous devrez payer le prix plein.
- **Les cliniques privées :** elles sont ouvertes à tous, mais leurs tarifs sont plus élevés que dans les structures publiques.

- **Les centres de l'ONFP (Office national de la Famille et de la Population) :** vous bénéficierez gratuitement des soins de santé sexuelle et reproductive, tels que : contraception, suivi de grossesse, interruption volontaire de grossesse, etc. www.onfp.nat.tn

Loisir et divertissement

Pour égayer encore votre séjour parmi nous, vous pouvez vous livrer à moult activités.

Des clubs universitaires et des associations vous offrent la possibilité de développer vos compétences techniques et non techniques (Soft Skills) à travers la variété de projets, activités, formations et évènements qu'ils organisent.

Certains de ces clubs et associations s'organisent sous forme de réseaux de clubs présents dans plusieurs universités comme les réseaux Enactus, AIESEC, IEEE, Maseer

Les activités sportives et culturelles

Activités sportives :

La vie intra-universitaire

Les établissements d'enseignement et d'hébergement comptent des clubs sportifs. Des compétitions estudiantines sont organisées dans ce cadre à l'échelle nationale (le festival national de cross...). L'adhésion est gratuite.

La vie extra-universitaire

Vous pouvez appartenir à une association sportive, à un club ou même exercer certaines activités entre amis et collègues. L'inscription dans ces clubs se fait moyennant des frais mensuels en plus des frais d'assurance payables annuellement.

Activités culturelles :

La vie intra-universitaire

Elle est animée grâce :

- Aux centres culturels constituant des espaces dédiés à animer la vie estudiantine.
- L'animation des clubs dans ces centres est ouverte à tous les étudiants qui peuvent à ce titre contribuer à la programmation des activités culturelles et à les enrichir.
- Aux clubs culturels. Vous pouvez vous y adonner aux plaisirs de la musique, le théâtre, les arts plastiques, la peinture, le cinéma, la photographie ...
- Aux manifestations et festivals culturels annuellement organisés à l'échelle régionale, nationale (festival culturel et sportif des Œuvres Universitaires) ou encore internationale (Festival international universitaire du monodrame à Sidi Bouzid...).
- Aux Journées portes ouvertes tenues pour accueillir les nouveaux étudiants dans un climat festif et convivial.
- Aux journées culturelles et sportives « Culture et Sport pour Tous »
- Aux excursions à l'intérieur comme à l'extérieur du pays organisées sous les auspices de l'administration de l'établissement.

La vie extra-universitaire

La vie culturelle extra universitaire en Tunisie est très riche, avec des manifestations internationales, les festivités nationales, régionales au beau milieu des espaces diversifiés (Centres culturels, Musées et sites archéologiques...).



Les étudiants internationaux sont fortement invités à participer aux différentes activités disponibles et de proposer leurs propres idées et initiatives aux différents établissements, qu'ils soient publics ou privés.

Les activités associatives

Etre membre actif ou simple bénévole est un excellent moyen d'intégration à la vie communautaire.

Il existe des associations communautaires, ou associations de migrants, qui agissent pour défendre vos droits, promouvoir votre culture, etc.

En Tunisie, on trouve aussi des centaines d'associations actives sur différents sujets : sport, citoyenneté, environnement, culture et arts, droits de l'homme, etc. La plateforme **Jamaity.org** est une excellente porte d'entrée pour les découvrir.

Activités intra universitaires

Il est possible de s'impliquer auprès des associations estudiantines au sein de votre établissement universitaire (renseignez-vous auprès des administrations de ces établissements).

Activités extra universitaires

Vous pouvez participer aux associations extra universitaires qui sont très nombreuses en Tunisie. On y trouve des associations locales, des associations nationales des associations internationales.

Et si vous voulez créer une association

Vous pouvez créer une association universitaire. La création d'une association facilite la mise en œuvre d'un projet culturel, sportif, caritatif et éducatif afin de venir en aide à de nombreuses personnes (Voir décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations).

Nous, étudiants internationaux, et notamment des communautés, prenons connaissance de cette charte qui a été conçue par et pour nous, dans le but de clarifier notre statut d'étudiant international en Tunisie, ainsi que de renforcer notre intégration dans le milieu universitaire.

La charte de l'étudiant international au sein du milieu universitaire tunisien



Nos Valeurs

Nous, étudiants internationaux, nous engageons aux valeurs suivantes et nous admettons fortement que les qualités humaines et relationnelles citées ci-après sont essentielles pour vivre et étudier en Tunisie :

1.1. La reconnaissance et l'engagement :

Nous croyons :

- A la priorité des études, de la formation académique et de la recherche scientifique.
- A notre engagement dans la vie universitaire (l'implication dans les interactions sociales et l'adhésion aux clubs et associations étudiantes...)
- A l'apprentissage de la langue du pays d'accueil essentiellement le dialecte tunisien.
- Que nous sommes ambassadeurs de nos pays en Tunisie et nous serons ambassadeurs de la Tunisie dans nos pays.

« La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. »

1.2. Fraternité et Cohabitation :

Nous croyons :

- Que nous avons tous des chances égales pour une vie exempte de discrimination.
- A la liberté d'expression et à l'écoute en milieu universitaire.
- A la cohabitation dans un environnement de fraternité.

1.3. Solidarité :

Nous croyons :

- A l'importance de cultiver des habitudes de solidarité dans la société où nous vivons.
- Que la solidarité envers les autres peut contribuer à notre sécurité.

1.4. Diversité et Ouverture d'esprit :

Nous croyons :

- Que l'idée d'enrichissement mutuel des étudiants vient de leur engagement interactionnel.

>> 1. Nos Valeurs

- Que nous jouons un rôle actif dans notre intégration dans la sphère publique.

1.5. Respect mutuel et communication :

Nous croyons :

- À l'empathie et à la communication non violente.
- À l'égalité et au respect de la diversité des cultures, des langues et des religions, etc...

1.6. Participation active :

Nous croyons à la participation active (formuler des suggestions, émettre nos avis et nos remarques constructives, faire parvenir nos voix).

1.7. Égalité et Non-discrimination :

Nous croyons :

- Que nous sommes tous différents et égaux
- À la non-discrimination basée sur l'origine, le genre, la couleur, le handicap, le lieu de résidence...

1.8. Tolérance :

Nous croyons :

- A la tolérance, au sérieux, à l'intégrité et au respect des traditions du pays d'accueil.
- Que lorsque nous sommes tolérants avec les autres, nous appliquons la loi de l'amour et nous recevons en retour l'amour et la reconnaissance.

1.9. Brassage interculturel :

Nous croyons au brassage interculturel en :

- Adoptant une approche pluriculturelle : reconnaître et accepter le pluralisme culturel comme une réalité de société ;
- Contribuant à l'instauration d'une société d'égalité de droit et d'équité
- Contribuant à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses.

Nos Droits

Nous, étudiants internationaux, avons les droits suivants :

2.1. Droit à un enseignement de qualité :

Nous avons tous le droit à :

- Un enseignement de qualité, en garantissant l'équité, au niveau de la pédagogie, les conditions matérielles et morales de l'apprentissage, la disponibilité de ressources physiques ou virtuelles, l'accès aux services proposés par l'université, les stages, l'accompagnement et le suivi, etc.
- Une bonne formation et à des enseignants qualifiés
- Une validation et à une reconnaissance de nos compétences.
- Un environnement d'apprentissage sûr et propice sans discrimination aucune.

2.2. Accès aux espaces universitaires :

Nous avons le droit à :

- Accéder aux espaces universitaires qui sont le premier espace d'identité collective et de brassage culturel.
- Partager l'espace en respectant les valeurs du vivre ensemble.

2.3. Respect de la part des autorités lors des procédures administratives et juridiques :

Nous avons le droit à :

- Être respectés par les autorités au niveau de l'accueil, du traitement de dossier et de l'accompagnement.
- Un traitement équitable et transparent et nous veillons à appliquer ce droit sans discrimination.

>> 2. Nos Droits

2.4. Droit à l'information :

Nous avons le droit à :

- Accéder aux documents administratifs, à la collecte et à la diffusion de données fiables dans une optique de transparence et de démocratie participative.
- Avoir les documents en langues accessibles.
- Adhérer à des associations et à des organismes sociaux et culturels, à des organismes syndicaux implantés en milieu universitaire.
- Organiser ou adhérer à des actions de bénévolat auprès d'organismes reconnus.

2.5. Droit à la sécurité :

Nous avons le droit à :

- À la sécurité, la protection de l'intégrité physique et psychique de la personne et nous condamnons tous traitements inhumains ou dégradants.
- Au respect de la dignité de la personne humaine et les droits qui assurent la solidarité sociale.
- À la santé qui doit être affirmé comme un droit à la sécurité.

Nos Devoirs

Nous, étudiants internationaux, sommes imposés de considérer les devoirs cités ci-après :

3.1.Ouverture vers l'autre :

Nous devons reconnaître, accepter, voire célébrer nos différences, car la diversité de nos identités raciales, ethniques, culturelles, linguistiques et religieuses constitue un enrichissement de la société tunisienne.

3.2.Adaptation et respect de la culture de l'autre :

Nous devons :

- Etre intégrés dans une identité universelle.
- Respecter l'application des principes de non-discrimination, d'égalité des chances et d'égalité de traitement.

3.3.Porter intérêt à la culture tunisienne :

Nous devons respecter les traditions et coutumes tunisiennes (Ramadan, fêtes nationales, habits traditionnels,...)

3.4.Communication non violente :

Nous nous engageons dans une relation de respect par une communication débarrassée de toute violence.

3.5.Respecter les autorités, les lois et les réglementations en vigueur :

- Nous sommes tenus de se conformer aux lois et règlements de la Tunisie et s'abstenir de commettre des actes nuisant à la sécurité nationale, à l'ordre public ou aux droits et libertés d'autrui.
- Nous devons respecter les procédures administratives dans les établissements universitaires.
- Nous devons nous impliquer dans la formation et respecter l'éthique de l'enseignement supérieur et la déontologie de la recherche scientifique.

>> 3. Nos Devoirs

3.6.Etre responsable vis-à-vis de sa communauté :

- Nous nous engageons à bien présenter notre communauté, à s'abstenir de tout comportement pouvant porter préjudice à son image.
- Etant des ambassadeurs de nos pays en Tunisie, nous veillons à montrer ses atouts, à étaler sa culture et à exposer sa particularité.

3.7.Discipline et respect de l'environnement :

Nous devons :

- Faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de nos comportements par une tenue appropriée et un comportement correct dans l'établissement.
- Faire preuve de responsabilité quant à l'exploitation des locaux et leur propreté, du matériel et des outils mis à notre disposition (ordinateurs, accès internet, documentations à la bibliothèque, laboratoires, etc.),
- Prendre soin du mobilier et veiller à maintenir la propreté des lieux,
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans toutes les structures de l'université.

Reconnaissance et Remerciements

Les membres du comité de pilotage du projet de «Renforcement de l'intégration des étudiants internationaux en Tunisie» qui ont contribué à l'élaboration de ce guide sous le patronnage de Mr le Directeur Général des Affaires Estudiantines ;

- Mr Ameer Tarchoun** : Sous-directeur - Direction Générale des Affaires Estudiantines
- Mr Brahim Mraïhi** : Direction Générale des Affaires Estudiantines
- Mme Amel Dorbez** : Sous-directeur – Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
- Mr Mahrez Bessaoudi** : Sous directeur – Direction Générale de la Coopération Internationale
- Mme Monia Lahlaoui** : Chef de service- Psychologue en chef – Office des œuvres universitaires pour le Nord
- Mr Ridha Ben Mbarek** : Chef de service – Office des œuvres universitaires pour le Nord
- Mme Talelez Galaa** : Psychologue principale – Université Tunis El Manar
- Mlle Khouloud Ezzaier** : Psychologue principale – Université de la Manouba

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique remercie vivement tous les partenaires qui ont soutenu ce projet, et notamment :



- La Fondation Konrad Adenauer
- L'Association des Etudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (L'AESAT)
- Le Ministère de l'intérieur (Direction des frontières et des étrangers)
- Le Ministère de la santé (Direction de la médecine scolaire et universitaire)
- L' Observatoire national de la migration
- L'organisation internationale pour les migrations
- L'association Tunisie Terre d'Asile
- L' association Club Culturel «Ali Belhouane»